



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

.....

Avis n°14-186629 publié le 24/12/2014 - BOAMP n°247B, Annonce n°431

Référence de TED :

non disponible

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

<http://www.boamp.fr/avis/detail/14-186629/officiel>

Travaux

AVIS DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) *Nom, adresses et point(s) de contact :*

Universite Paris Sud, mission Campus rue Jean-Dominique Cassini Bâtiment 209e, à l'attention de pierre-Alexandre Charrat, F-91405 Orsay Cedex. Tél. : (+33) 1 69 15 38 35. E-mail : projet.bpc@u-psud.fr. Fax : (+33) 1 69 15 38 39.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.u-psud.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.boamp.fr/demat/consultation/CONS-14-186629>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

I.2) *Type de pouvoir adjudicateur*

Organisme de droit public.

I.3) *Activité principale*

Autre : enseignement supérieur et recherche.

I.4) *Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs*

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) *Description*

II.1.1) *Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :*

contrat de partenariat pour la réalisation du pôle Biologie-Pharmacie-Chimie de l'université Paris-Sud.

II.1.2) *Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation*

Travaux :

conception et exécution

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : Zac du Moulon, 91400 Orsay.

Code NUTS : FR104.

II.1.3) *Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique*

L'avis concerne un marché public.

II.1.4) *Information sur l'accord-cadre :*

II.1.5) *Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :*

contrat de partenariat, prévu par les dispositions de l'ordonnance modifiée n°2004-559 du 17 juin 2004, portant sur la réalisation d'une mission globale incluant le financement total ou partiel, la conception, la construction, ainsi que, en totalité ou partiellement, l'entretien, la maintenance, le gros-entretien renouvellement des bâtiments et équipements constituant le pôle " Biologie-Pharmacie-Chimie " sur le plateau de Saclay, ainsi que, le cas échéant et en fonction des résultats du dialogue compétitif, certaines autres prestations de services.

II.1.6) *Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :*

45214000, 45214610, 50700000, 71000000, 66000000.

II.1.7) *Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :*

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui.

II.1.8) *Lots :*

Division en lots : non.

II.1.9) *Variantes*

Des variantes seront prises en considération : oui.

II.2) *Quantité ou étendue du marché*

II.2.1) *Quantité ou étendue globale .*

Le contrat de partenariat porte sur les bâtiments qui accueilleront la recherche et une partie de la formation de l'ufr de Pharmacie, et des composantes Biologie et Chimie de l'ufr Sciences.

La mission globale confiée au titulaire du contrat de partenariat porte notamment sur :

- le financement total ou partiel, la conception et la construction des bâtiments pour une surface hors-œuvre nette (Shon) totale de 85 000 m² environ, ainsi que la réalisation des espaces extérieurs, qui seront répartis sur deux sites au sein de la ZAC du quartier du Moulon sur le plateau de Saclay selon les indications suivantes ;
- un premier site accueillant des bâtiments pour une surface de 60 000 à 70 000 mètres carrés SHON environ, situé à proximité immédiate de la future station de métro, abritant l'ensemble du programme à l'exception de la recherche en biologie, ainsi qu'un restaurant universitaire, d'environ 1 500 couverts ; et ;
- un deuxième site accueillant les 15 000 mètres carrés SHON environ correspondant à l'idéev (Institut Diversité Ecologie et Evolution du Vivant) situé à l'extrémité nord-ouest de la ZAC, à proximité des terres agricoles ;
- tout ou partie de la maintenance courante des bâtiments et équipements réalisés et, éventuellement, tout ou partie des espaces extérieurs créés. Le périmètre de ces prestations de maintenance courante sera précisé dans le programme et ses annexes ;
- tout ou partie du gros-entretien renouvellement des bâtiments et équipements réalisés, et éventuellement tout ou partie des espaces extérieurs créés. Le périmètre de ces prestations de gros-entretien renouvellement sera précisé dans le programme et ses annexes

Cf. Vi.3.

II.2.2) *Informations sur les options :*

Options : non.

II.2.3) *Reconduction*

II.3) *Durée du marché ou délai d'exécution des travaux :*

Durée en mois : 340(à compter de la date d'attribution du marché).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat

III.1.1) *Cautionnement et garanties exigés* : Les modalités de cautionnement et de garanties exigées du titulaire seront mentionnées dans le dossier de consultation et précisées au cours du dialogue. Toutes les garanties nécessaires à la bonne exécution des prestations pourront être demandées. Ces garanties pourront en particulier porter sur la bonne exécution des travaux de construction et des prestations d'entretien et de maintenance à la charge du titulaire, ainsi que sur la remise en bon état des ouvrages au terme, normal ou anticipé, du contrat de partenariat.

III.1.2) *Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent* : Le financement de la rémunération du titulaire du contrat sera notamment assuré par l'université par un versement par l'état à l'université des produits financiers tirés d'une dotation, qui lui a été attribuée dans le cadre du Plan Campus; par des subventions d'autres entités publiques et toutes

autres ressources auxquelles l'université aura accès.

cf. Vi.3.

III.1.3) *Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché* : Les candidats pourront se présenter sous la forme d'entreprise unique ou d'un groupement conjoint avec un mandataire solidaire. Ils pourront en outre indiquer un certain nombre de prestataires, qui, sans être membres du groupement, seront chargés d'une partie de l'exécution du contrat. L'ensemble de ces acteurs est désigné comme l' " Équipe Candidate ".

cf. Vi.3.

III.1.4) *Autres conditions particulières* :

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : oui.

Le marché comptera, en ce qui concerne son exécution, une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

III.2) Conditions de participation

III.2.1) *Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession* :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies .

Le candidat devra fournir :

- une lettre de candidature (type Dc1) datée et signée en original par une personne habilitée à engager le candidat, et en cas de groupement, les coordonnées de chacun des membres du groupement, le nom du mandataire et l'habilitation éventuelle du mandataire à signer la candidature du groupement ; et ;
- une attestation sur l'honneur qu'il n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion, mentionnés à l'article 4 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004. Si le candidat est un groupement, il fournira des attestations pour chaque membre du groupement.

III.2.2) *Capacité économique et financière* :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies .

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement constitué devra produire, à l'appui de sa candidature :

- le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations auxquelles se réfère le contrat de partenariat, réalisées au cours des trois derniers exercices ; et ;
- les bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

cf. Vi.3.

III.2.3) *Capacité technique* :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies .

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement constitué, ainsi que les prestataires désignés, devront produire les pièces suivantes à l'appui de leur candidature :

- note de présentation de l'équipe détaillant notamment le rôle de chacun (4 pages A4 maximum) ;
- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

cf. Vi.3.

III.2.4) *Informations sur les marchés réservés :*

III.3) Conditions propres aux marchés de services

III.3.1) *Information relative à la profession*

La prestation est réservée à une profession particulière non.

III.3.2) *Membres du personnel responsables de l'exécution du service*

SECTION IV : **PROCEDURE**

IV.1) Type de procédure :

IV.1.1) *Type de procédure :*
dialogue compétitif.

IV.1.2) *Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :*

Nombre d'opérateurs envisagé : 3.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats .

En raison de la complexité, de la lourdeur, et du coût élevé d'une procédure de dialogue compétitif, l'université entend recourir à la possibilité de limiter le nombre de candidats invités à soumissionner.

Pour leur appréciation, les critères suivants seront appliqués, avec les pondérations suivantes:

- capacité économique et financière: 30 % ; et ;
- capacité technique et professionnelle: 70 %, décomposé en 3 sous-critères ;
- sous critère 1: capacité technique: moyens humains du candidat à assurer l'ensemble de la mission : 20 % ;
- sous critère 2: qualité des références sur des prestations de même nature, qui devront indiquer le rôle des intéressés dans les projets concernés : 30 % ; et ;
- sous critère 3: complétude et pertinence (adaptée aux enjeux du projet) de la composition de l'équipe Candidate, qui seront notamment appréciées au regard d'une note de présentation globale du rôle de chacun des membres de l'équipe Candidate: 20 %.

IV.1.3) *Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :*

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : oui.

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) *Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif.

IV.2.2) *Enchère électronique*

Une enchère électronique sera effectuée :non.

IV.3) Renseignements d'ordre administratif

IV.3.1) *Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :*

2015-003.

IV.3.2) *Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :*

non.

IV.3.3) *Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif :*

IV.3.4) *Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :*

3 mars 2015, à 12:00

IV.3.5) *Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :*

IV.3.6) *Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :*

Langue(s) officielle(s) de l'UE français

Autre : cf. Vi.3.

IV.3.7) *Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre*

IV.3.8) *Modalités d'ouverture des offres :*

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) *Renouvellement*

Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

VI.2) *Information sur les fonds de l'Union européenne*

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

VI.3) *Informations complémentaires .*

A/ Prime:

Une prime d'un montant de 1.800.000 € (t.t.c.) sera allouée, dans les conditions qui seront déterminées par le règlement de consultation, à chaque candidat évincé ayant remis une offre finale conforme aux demandes de l'université exprimées dans le dossier de demande d'offres finales.

B/ Modalités de remise des candidatures

L'université souhaite que les candidatures lui soient remises sous la forme suivante :

A) 1 original papier ;

B) 5 copies papier portant la mention " copie " ;

C) 6 copies numériques (Cds numérotés de 1 à 6, non réinscriptibles, contenant l'ensemble des pièces à la fois sous formats PDF et dans un format compatible avec les logiciels courants XP, pack office et Word).

Ce dossier de candidature pourra être remis sous pli recommandé avec accusé de réception ou remis en mains propres contre récépissé à l'adresse indiquée au point I. 1) pour la remise des demandes de participation, sous enveloppe cachetée indiquant "Contrat de partenariat pour la réalisation du pôle Biologie-Pharmacie-Chimie de l'université Paris-Sud- ne pas ouvrir ".

Les horaires d'ouverture, en cas de remise en mains propres, sont du Lundi au Mardi et du Jeudi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ; le mercredi de 09h00 à 12h00. Il est précisé que les services de l'université seront fermés du 19 décembre 2014 au 05 janvier 2015.

Les documents doivent être strictement identiques quel que soit le support. En cas d'incohérence la version originale papier prévaudra.

Complément du I.1): l'adresse postale et les coordonnées téléphoniques de l'université sont susceptibles

d'être modifiées en cours de procédure. Ces nouvelles coordonnées seraient alors communiquées aux candidats. Il est précisé que les services de l'université seront fermés du 19 décembre 2014 au 05 janvier 2015.

Complément au Ii.2.1): Le titulaire devra notamment remplir des objectifs de performance énergétique qui feront l'objet d'engagements contractuels et dont le périmètre exact sera défini dans le programme et ses annexes. Le titulaire proposera le recours à des solutions énergétiques innovantes, dans les conditions fixées dans le programme et ses annexes. Les bâtiments s'inscrivent dans une démarche HQE, avec possibilité de certification.

Le cas échéant, des activités génératrices de recettes annexes (pour des services répondant à des besoins autres que ceux de la personne publique) pourront être proposées par le titulaire durant le dialogue.

L'étendue et la nature de ces services générateurs de recettes annexes seront précisées par le programme et ses annexes et définitivement fixées par la personne publique avant la demande d'offre finale, compte tenu des propositions des candidats lors du dialogue.

Les surfaces indiquées ci-dessus pourront être ajustées au cours du dialogue compétitif.

Les caractéristiques du projet énoncées ci-dessus seront précisées dans le dossier de consultation et pourront être ajustées au cours du dialogue, notamment par des propositions des candidats.

Les candidats sont invités à consulter le site de l'université, pour plus d'informations sur le projet : www.bit.ly/projetBPC

Complément au Ii.3: La durée indiquée au II. 3) est indicative. La durée de la phase d'exploitation actuellement envisagée est de 25 ans. A cette durée, s'ajoutera la durée nécessaire aux études de conception, à l'obtention des autorisations et à l'exécution des travaux. La durée exacte du contrat sera déterminée à la suite du dialogue compétitif.

Complément au Iii.1.2): l'identification des éventuelles subventions d'investissement ou autres participations publiques, et leur impact sur le financement du projet, seront précisés au cours du dialogue compétitif.

Des revenus complémentaires pourront éventuellement être perçus par le titulaire du contrat au titre des recettes annexes qu'il pourra proposer (article 11.d de l'ordonnance n° 2004-559). Les modalités de répartition de ces recettes entre l'université et le partenaire privé seront discutées en cours de dialogue compétitif.

Le cas échéant, l'université pourra décider de contracter un emprunt auprès de la Direction des fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations, de la Banque Européenne d'investissement ou d'autres organismes financeurs institutionnels, pour permettre le financement du projet, sous réserve de son éligibilité. Les modalités de recours à ces financements, et notamment la date de leur intervention, seront précisées au cours du dialogue compétitif. Le montant ainsi emprunté directement par l'université viendra en diminution du montant à financer par le titulaire du contrat.

La rémunération du partenaire privé se fera sous la forme du paiement par l'université d'une redevance versée selon une périodicité à définir au cours du dialogue. Elle sera en partie liée à des objectifs de performance assignés au cocontractant. Elle sera versée à compter de la mise à disposition des ouvrages, étant précisé que des paiements partiels pendant la période de construction ou à la mise à disposition ne sont pas exclus, selon ce qui sera précisé au cours du dialogue compétitif.

Complément Iii.1.3): Les candidatures devront clairement identifier au sein de l'équipe candidate :
- la société (éventuellement en cours de constitution) qui sera titulaire du contrat ou les sociétés qui en seront les actionnaires ;

- une entreprise générale ou un promoteur avec plusieurs entreprises de travaux ;
- une entreprise en charge de l'exploitation-maintenance ;
- une équipe de maîtrise d'oeuvre qui devra disposer ;
- d'architectes ;
- d'un Bureau d'études techniques (Bet) Tous Corps d'etats (Tce) ou groupement de BET ayant une compétence en matière de structure, de fluides/cvc, de serres (référence ou conseiller scientifique accepté), de sécurité et de VRD ;
- d'un BET spécialisé en restauration ;
- d'un BET spécialisé en animalerie ;
- d'un Economiste de la construction ;
- d'un BET Spécialisé en performance énergétique et développement durable ; et ;
- d'un BET spécialisé en ICPE.

Les compétences restauration, animalerie, économiste de la construction, performance énergétique, développement durable et ICPE devront obligatoirement être séparées du BET généraliste. Le groupement pourra ajouter toute compétence qu'il jugerait nécessaire pour la présente opération.

Le contrat ne pourra être conclu que par une société et non par un groupement. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, à un stade quelconque de la procédure, d'exiger que cette société soit une société ad hoc, c'est-à-dire spécifiquement dédiée à l'exécution du contrat.

Une même société ne pourra (i) faire partie de plusieurs Equipes Candidates ou (ii) à la fois faire partie d'une Equipe Candidate et se présenter seule.

L'équipe Candidate ne pourra en principe, entre la remise des candidatures et la notification du contrat, ni s'adjoindre un nouveau membre, ni modifier la qualité des membres de l'équipe Candidate entre actionnaires et non actionnaires de la future société titulaire, ni supprimer l'un de ses membres.

Par exception et sous réserve de l'approbation préalable et expresse de l'université, il sera admis :

- qu'elle puisse s'adjoindre un nouveau membre sous réserve (i) si ce dernier est actionnaire, qu'il ne tombe dans aucun des cas d'exclusion mentionnés par l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004, et (ii) qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ; et ;
- que les membres d'une Equipe Candidate dont la candidature a été retenue puissent exceptionnellement quitter cette équipe avant la notification du contrat, mais si et seulement si l'équipe ainsi modifiée continue de présenter des capacités et garanties au moins équivalentes à celles qui avaient conduit à retenir sa candidature.

En tout état de cause, les éventuelles modifications de l'équipe Candidate ne doivent pas remettre en cause les choix opérés par le pouvoir adjudicateur lors de l'examen des candidatures ou être directement ou indirectement constitutives d'une pratique anticoncurrentielle.

Les établissements bancaires qui financent le candidat pour la réalisation du projet n'ont pas à être identifiés dès le stade des candidatures et pourront être définis progressivement au cours de la procédure, en principe jusqu'à la remise des offres finales.

Toutefois, si l'intérêt du projet l'exige, et notamment si la situation du marché bancaire apparaît comme difficile, l'université pourra décider d'avoir recours au mécanisme dit de " confirmation des engagements financiers " selon des modalités qui seront évoquées le cas échéant en dialogue et qui seront précisées par l'université au plus tard dans le dossier de demande des offres finales. Ce mécanisme peut conduire à identifier une partie des établissements bancaires postérieurement à la remise des offres finales.

Il est porté à la connaissance des candidats qu'ils devront expressément s'engager à délier de toute exclusivité leurs établissements bancaires, dès lors qu'ils n'auront pas été désignés comme attributaires pressentis. Les conditions et modalités de levée de l'exclusivité seront déterminées par le règlement de la consultation.

Complément au Iii.2.2): Ces renseignements devront également être produits pour chacun des prestataires du candidat individuel ou du groupement candidat en charge :

- de la conception des ouvrages et du suivi de leur réalisation (architecte(s), bureaux d'études généralistes et spécialisés...);
- de l'exécution des travaux (entreprise(s) de construction) ; et ;
- de l'entretien-maintenance des bâtiments

Si le candidat individuel, un membre du groupement ou un prestataire est dans l'incapacité de produire les documents demandés il pourra prouver sa capacité par tout document jugé équivalent.

Complément au Iii.2.3):

- présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le détail de la prestation, le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration sur l'honneur de l'opérateur économique. Le candidat peut fournir toutes informations complémentaires qu'il jugera utile, 1 photo minimum et 3 photos maximum par projet peuvent être jointes. Chaque référence devra être présentée sur une fiche suivant le modèle à télécharger sur la plateforme de dématérialisation, dans le cas d'une référence présentée pour plusieurs critères ou compétences, il devra être fourni une fiche par critère ou compétence ;
- présentation d'une liste des travaux exécutés ou en cours d'exécution, au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution du maître d'ouvrage pour les travaux les plus importants. Dans le cas où le candidat ne pourrait fournir une telle attestation, celle-ci sera remplacée par une attestation sur l'honneur du candidat. Ces attestations indiquent le nom du maître d'ouvrage le détail des prestations, le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Le candidat peut fournir toutes informations complémentaires qu'il jugera utile, 1 photo minimum et 3 photos maximum par projet peuvent être jointes. Chaque référence devra être présentée sur une fiche à télécharger sur la plateforme de dématérialisation, dans le cas d'une référence présentée pour plusieurs critères ou compétences, il devra être fourni une fiche par critère ou compétence ;
- indication des titres d'études et professionnels et curriculum vitae des membres du personnel des architectes et des bureaux d'étude technique susceptibles d'intervenir sur le projet et du responsable de site prévu par le mainteneur (plusieurs CV sont acceptés). Chacun des intervenants devra avoir réalisé au moins deux des missions données en référence.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs prestataire, le candidat produit les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés des candidats par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du contrat, le candidat produit soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

Pour l'établissement des listes d'expériences mentionnées ci-dessus, les candidats mettront en avant leurs expériences dans les domaines suivants:

A) pour l'entreprise générale ou le promoteur :

- opérations de construction neuve de plus de 35.000m² ;
- opérations de construction de laboratoires 10.000m² ;
- opérations en conception-construction ;
- opérations en contrats complexes (cp, aot, bea..)

B) pour les architectes :

- opérations de construction neuve de plus de 50.000m² ;
- opérations de construction de laboratoires, y compris de plus de 10.000m² ;
- en opérations neuves de construction de bâtiment d'enseignement de plus de 15.000m² ;
- opérations de conception-construction ;
- mission d'urbanisme ;
- mission de paysagiste

C) pour le bet tce ou le groupement de BET ayant des compétences en matière de structure, de fluides/cvc, de serres, de sécurité et de VRD :

- opérations de construction neuve, y compris de plus de 35 000 m² et de plus de 50 000 m² ;
- opérations de construction et équipement de laboratoires de plus de 10.000m² (le candidat précisera sa mission exacte dans l'opération et le type de laboratoire) ;
- opérations en conception-construction ;
- bET Fluides en opérations de construction neuve, y compris de plus de 50.000m² ;
- bET Fluides avec engagement énergétique en opérations neuves de plus de 20 000m²

D) pour le BET spécialisé en restauration :

- restauration collective avec production de plus de 800 couverts

E) pour le BET spécialisé en animalerie :

- construction ou réhabilitation d'animalerie minimum A2 et minimum de type rongeurs, y compris de plus de 500m² et de type insectarium

F) pour l'économiste de la construction :

- économie de la construction dont une opération de construction neuve de plus de 30.000m²

G) pour le BET spécialisé en performance énergétique et développement durable :

- opérations de constructions neuves de plus de 20.000m² ;
- opérations neuves avec engagement énergétique de construction de plus de 15.000m² ;
- mission HQE dans une démarche de certification, en opérations neuves avec engagement énergétique de plus de 15.000m²

H) pour le BET spécialisé en ICPE :

- opérations soumises à autorisation ICPE notamment pour les rubriques 41xx, 47xx et 14xx.

I) pour l'entreprise d'exploitation-maintenance :

- maintenance GER sur des bâtiments publics de plus de 30 000 mètres carrés de plancher, en cours ou moins de 5 ans, y compris sur des bâtiments avec laboratoire d'une surface minimum de 5 000 mètres carrés ;
- bâtiment de + 15 000 mètres carrés de plancher, avec engagement énergétique ;
- les références produites devront concerner des opérations de maintenance ger tce et non partielle

Les références devront avoir moins de 5 ans pour les entreprises et moins de 3 ans pour les prestataires intellectuels et ne concerner que des projets réalisés ou en cours de réalisation (pas de concours ou de consultation en cours). De manière générale, les opérations réalisées en commun par les membres de

l'équipe Candidate pourront être mises en avant. Une attention particulière sera portée à la taille des opérations et aux types de laboratoires (biologie et chimie).

Complément au Iv.3.3):

Le dossier de consultation des entreprises sera transmis aux candidats retenus par l'université.

Complément au Iv.3.6): Autre : Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUR.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19 décembre 2014.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) *Instance chargée des procédures de recours* : Tribunal administratif de Versailles, 56, avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. : (+33) 1 39 20 54 00.

URL : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>. Fax : (+33) 1 39 20 54 87

VI.4.2) *Introduction des recours*

VI.4.3) *Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours*

Tribunal administratif de Versailles, 56, avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail :

greffe.ta-versailles@juradm.fr. Tél. : (+33) 1 39 20 54 00. URL : <http://versailles.tribunal-administratif.fr/>. Fax : (+33) 1 39 20 54 87

VI.5) *Date d'envoi du présent avis* : 19 décembre 2014.